



❖ **Désignation du secrétaire de séance** : Yvette ROSSIGNEUX → à l'unanimité 27

❖ **Approbation du dernier compte rendu de conseil communautaire** → à l'unanimité 27

❖ **Décisions de la Présidente** : Liste arrêtée au 12/04/23 → à l'unanimité 27

ZAE Le Chameau – Mise aux normes accessibilité – Création d'un portillon complémentaire au portail d'entrée du site 3 190,59 € H.T. soit 3 828,71€ T.T.C. Info conseil com du 30/03/23	.15- 2023	04/04/2023	Site Le Chameau – demande commission d'accessibilité	13/04/2023	Boureau
PLU Châteauvillain – Modification simplifiée n°2 – Annonces légales - Publication avis de mise à disposition du public 368.93 € H.T. soit 442.72 € T.T.C. Info conseil com du 30/03/23	.16- 2023	04/04/2023	PLU CHTVL	13/04/2023	JHM

❖ **DIA prises par la Présidente** : aucune préemption - Liste arrêtée au 12/04/23 → à l'unanimité 27

2023-15	ARC-EN-BARROIS	8 rue de Giey-sur-Aujon - MONTROT	AK	33		00ha20a80ca	
			AK	37	bâti	01ha43a20ca	30/03/2023
2023-16	ORGES	26 rue du Pragey	AE	47	bâti	00ha04a30ca	04/04/2023

FINANCES 2023

❖ **TAUX TAXES LOCALES ET GEMAPI 2023 : reconduction des taux 2022 pour l'année 2023** → à l'unanimité 27

Taxes	Taux
Taxe sur le foncier bâti	4.31 %
Taxe sur le foncier non bâti	5.82 %
CFE	4.31 %
Taxe d'habitation	3.14 %

❖ **PRODUIT ATTENDU GEMAPI 2023 : reconduction du produit 2022 pour l'année 2023** → à l'unanimité 27

Taxe	Produit attendu voté
GEMAPI	80 000 €

EVOLUTION DES TAUX DES TAXES :

% TAUX Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
T Habitation	2.45	2.45	2.65	2.65	2.9	3.14	3.14	3.14	3.14	3.14	////	////	3.14
T Foncier Bâti	2.23	2.23	2.42	2.42	2.65	2.87	2.87	2.87	2.87	2.87	4.31	4.31	4.31
T Foncier NON Bati	3.02	3.02	3.27	3.27	3.58	3.88	3.88	3.88	3.88	3.88	5.82	5.82	5.82
Cotis. Foncière Entreprises	2.23	2.23	2.42	2.42	2.65	2.87	2.87	2.87	2.87	2.87	4.31	4.31	4.31

GEMAPI Produit attendu voté	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Gémapi	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €



INFORMATION DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT 2023

Inscription au budget primitif CC3F général en recettes de fonctionnement, compte 74124.

ESTIMATION DGF 2023 : 144 423 €*Soit + 12 264 € par rapport à 2022 (+ 9.28 %)*

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dotations ETAT	194 539 €	204 873 €	218 418 €	197 055 €	165 823 €	127 229 €	96 835 €	94 328 €

	2019	2020	2021	2022	Estimation 2023
Dotations ETAT	101 810 €	110 534 €	120 451 €	132 159 €	144 423 €

***Pour l'ensemble des budgets, le principe proposé pour les provisions est : (compte 6817)****0% pour N (2023),**5% pour n-1 (2022),**30% pour n-2 (2021),**60% pour n-3 (2020),**100 % pour n-4 (2019 et antérieur).**Arrivée de 3 Conseillers Communautaires****❖ SPANC – Budget primitif 2023 → à l'unanimité 30****Il est présenté un budget primitif équilibré en dépenses et en recettes de fonctionnement à hauteur de : 30 725 €****❖ GEMAPI – Budget primitif 2023 → à l'unanimité 30****Le budget est équilibré en section de fonctionnement en dépenses et recettes, à hauteur de : 293 881.25 €.**Le budget est équilibré en section d'investissement en dépenses et recettes, à hauteur de : 602 551.75 €.****❖ SOM – Budget primitif 2023 → pour : 18 – contre : 10 – abstentions : 2****→ Il est présenté un budget primitif en déséquilibre en section de fonctionnement :**↳ dépenses de fonctionnement à hauteur de 788 006.38 €**↳ recettes de fonctionnement à hauteur de 875 330.06 €**→ Il est présenté un budget primitif équilibré en dépenses et en recettes d'investissement à hauteur de : 25 622.83 €****❖ ZAE – Budget primitif 2023 → à l'unanimité 30****Il est présenté un budget primitif équilibré en dépenses et en recettes de fonctionnement à hauteur de : 256 772.77 €**Il est présenté un budget primitif équilibré en dépenses et en recettes d'investissement à hauteur de : 2 690 063.13 €**L'ensemble des projets intercommunaux connus, à ce jour, ont été inscrits au BP (aire camping-cars, espace France Services, station de recherche culturelle et artistique, aire d'éveil, ...)****❖ CC3F – Budget primitif 2023 → à l'unanimité 30****Il est présenté un budget primitif équilibré en dépenses et en recettes de fonctionnement à hauteur de : 2 806 317.35 €**Il est présenté un budget primitif équilibré en dépenses et en recettes d'investissement à hauteur de : 4 238 415 €**L'ensemble des projets intercommunaux connus, à ce jour, ont été inscrits au BP (les plans de financement Avap, des études, micro crèche Bricon, PLUi et PLU Châteauvillain et Orges, TAD et son subventionnement par la Région, les cotisations diverses : UDAF, Syndicat Mixte, Tourisme, asso des Maires, ...)****❖ Petites Villes de Demain (PVD) : autorisation signature à la Présidente de l'avenant n°1 à la convention → à l'unanimité 30******Modification de l'avenant par rapport à la présentation du conseil du 30/03/23****Il est rappelé à l'assemblée que par délibération en date du 06/12/22, la CC3F a autorisé la Présidente à signer la convention cadre PVD valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) intégrant le programme d'actions.**Cette convention initiale associait différents partenaires du programme à savoir :**L'Etat (représenté par Mme la Préfète, l'EPMFE et le CAUE.*

Dans ce cadre, il convient que d'autres partenaires soient également signataires de la convention, d'où l'intégration de la Région Grand Est, le Conseil Départemental de Haute-Marne et la Chambre du commerce et de l'industrie Meuse Haute-Marne.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire un avenant n°1 à la convention d'adhésion en vue d'y intégrer de nouveaux partenaires.

La présentation faite lors du dernier Conseil Communautaire a été modifiée ; des corrections mineures ont été notifiées dans le document avec l'ajout du paragraphe 6.5 : Engagements du Département.

Par conséquent, il convient à nouveau d'autoriser la Présidente à signer l'avenant n°1.

❖ PLU Châteauvillain (pour l'aire de camping-cars) – INFO :

La mise à disposition du dossier au public, pour la modification du PLU se tiendra à la CC3F et en mairie de Châteauvillain du 19/04/23 au 25/05/23 inclus.

La publication de l'avis de mise à disposition du public est parue dans le JHM du 07/04/23.

Toutes les informations et le dossier sont consultables sur les sites Internet de la CC3F et de la commune de Châteauvillain.

❖ INFO – Bilan Transport à la demande 2022

Présentation est faite du bilan. Il est à noter qu'il conviendra cette année de procéder à une consultation pour le marché du TAD 3 'Vallée Arcquoise' car fin du marché 31/12/23.

❖ INFO – Bilan des DIA

Présentation est faite du bilan.

❖ INFO – Bilan Centre Vaccination Covid

Présentation est faite du bilan.

❖ INFO – PLUi – Récapitulatif des projets photovoltaïques notifiés dans les registres de concertation du PLUi à ce jour.

Présentation est faite du bilan.

Commune	Type	Numéro	Superficie	MWc	Société
Laferté-sur-Aube	Photovoltaïque	1	55 ha	44	Energie Kontor
Châteauvillain	Photovoltaïque	2	67 ha	80	IB VOGT France
Bugnières	Photovoltaïque	3	25,63 ha	15	ENOÉ
Arc-en-Barrois	Photovoltaïque	4	63 ha	40	Valeco
Orges	Photovoltaïque	5	5,9 ha	4	Emeren
Pont-la-Ville	Photovoltaïque	6	5 ha	?	?



L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 19h20 et invite l'Assemblée à partager le verre de l'amitié.

La Présidente,
Mme Marie-Claude LAVOCAT

CR approuvé non approuvé
Au Conseil Communautaire du

La Secrétaire de séance,
Mme Yvette ROSSIGNEUX

La Présidente,
Mme Marie-Claude LAVOCAT

